

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-091

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260526-CC_2026_091-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-six mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 36

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENT / EXCUSE :

Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Coralie TRICHARD donne procuration à Fabien BREUZIN
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothee RODRIGUES
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Jean-Marc MACHON donne procuration à Patrick BERRET
Vincent LECOCCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 modifié portant création de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),

L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a notamment pour vocation d'accompagner les collectivités du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche dans la mise en œuvre de leurs politiques foncières, en particulier en matière de diversification de l'habitat et de reconversion des friches industrielles.

La Copamo est sollicitée par l'État afin, d'une part, de désigner un représentant chargé de participer à l'élection des trois administrateurs de l'EPORA ainsi que de leurs suppléants, issus des établissements publics de coopération intercommunale

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un
représentant de la
Copamo à
l'Établissement Public
Foncier de l'Ouest
Rhône-Alpes (EPORA)



(EPCI) à fiscalité propre, et, d'autre part, à titre facultatif, de proposer un candidat à ces fonctions.

Cette élection se tiendra lors de l'assemblée spéciale qui aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 10h30 à Lyon.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 28 MAI 2026

Notifié ou publié

le 28 MAI 2026

Le Président

DONNE POUVOIR à **Gaël DOUARD** pour représenter la Copamo à l'assemblée spéciale compétente pour élire les trois membres titulaires et les trois membres suppléants du conseil d'administration de l'EPORA.

DESIGNE Yves GOUGNE en qualité de candidat de la Copamo lors du scrutin de l'assemblée spéciale du 5 juin 2026 en vue de la désignation au conseil d'administration d'EPORA, des représentants des EPCI à fiscalité propre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Fabien BREUZIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 28 MAI 2026

RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

